

# Pour approbation

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL  
TENUE LE 5 MAI 2015 À 19 H 30  
À LA SALLE COMMUNAUTAIRE LE BIVOUAC

---

Sont présents : Monsieur Jean Laliberté, maire

Madame la conseillère et messieurs les conseillers :

Pierre Hallé, conseiller, district n° 1  
Jim O'Brien, conseiller, district n° 2  
Hélène Thibault, conseillère, district n° 4  
Jean Perron, conseiller, district n° 5  
Marcel Gaumond, conseiller, district n° 6

Sont également présents : Monsieur Jacques Arsenault, directeur général et greffier  
Madame Céline Gilbert, secrétaire

Est absent : Monsieur le conseiller Michael Tuppert, district n° 3

Les membres du conseil présents forment le quorum.

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19 h 30.

**1. ORDRE DU JOUR**

1.1 Adoption de l'ordre du jour

**2. PROCÈS-VERBAUX**

2.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2015

**3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (15 minutes)**

**4. CORRESPONDANCE**

4.1 Liste de la correspondance du mois d'avril 2015

**5. GESTION DES FINANCES**

5.1 Dépôt du rapport budgétaire au 30 avril 2015

5.2 Adoption des comptes à payer au 30 avril 2015

5.3 Dépôt des états comparatifs au 30 avril 2015

5.4 Présentation, par les vérificateurs, du rapport financier au 31 décembre 2014

**6. AFFAIRES COURANTES**

6.1 Acceptation des demandes de permis déposées en vertu du Règlement sur les PIIA

6.2 Demande de dérogation mineure concernant le lot numéro 4 743 931, 16, rue des Pins

6.3 Avis de motion / Règlement déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats et abrogeant les règlements numéros 10260-2010 et 2008-05-9925

6.4 Avis de motion / Règlement modifiant le Règlement numéro 2007-07-9475 concernant la possession d'animaux sur le territoire de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac, afin d'interdire les chiens ou tout autre animal dans les parcs municipaux

6.5 Engagement d'un inspecteur en bâtiments, poste temporaire

6.6 Participation au congrès de l'Union des municipalités du Québec (UMQ)

6.7 Acquisition d'une partie des rues Boilard et des Mélèzes / Lots 5 088 319, 5 346 461 et 5 346 473 / *Gestion Normand McKinley inc.*

6.8 Mandat d'honoraires professionnels / Estimation des coûts pour la réalisation des travaux correctifs sur les rives de la rivière-aux-Pins / *WSP Canada Inc.*

6.9 Octroi de contrat / Construction d'un stationnement au parc sportif et réfection du pavage de la rue des Étangs / *P.E. Pageau Inc.*

- 6.10 Demande d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) – Remplacement d'un regard pluvial et de l'émissaire pluvial (6127, route de Fossambault) / CIMA+
- 6.11 Engagement de la Ville envers le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) / Remplacement d'un regard pluvial et de l'émissaire pluvial (6127, route de Fossambault)
- 6.12 Adoption d'une nouvelle programmation des travaux dans le cadre du Programme de la Taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ) 2014-2018
- 6.13 Mandat à la firme CIMA+ / Programme de la Taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ) 2014-2018
- 6.14 Demande d'installation de panneaux d'« Arrêt » obligatoire
- 7. **PARTIE INFORMATIVE**
- 8. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**
- 9. **AFFAIRES DIVERSES**
- 10. **SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)**
- 11. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

1. **ORDRE DU JOUR**

**73-05-2015**

1.1 **Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien  
 APPUYÉ par la conseillère Hélène Thibault  
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé avec l'ajout du point suivant :

*6.15 Addenda #1 / Contrat relatif à l'entretien des immeubles municipaux 2015-2016*

2. **PROCÈS-VERBAUX**

**74-05-2015**

2.1 **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2015**

Les membres du conseil ont reçu, dans les délais fixés par la loi, le procès-verbal de ladite séance; le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé  
 APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumont  
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2015 tel que déposé;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer.

3. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (15 MINUTES)**

À 19 h 33, les membres du conseil répondent aux questions de l'assemblée portant uniquement sur le procès-verbal approuvé lors de cette séance.

Aucune question n'est soulevée.

Fin de la première période de questions à 19 h 33.

---

**POUR APPROBATION**

#### **4. CORRESPONDANCE**

##### **4.1 Liste de la correspondance du mois d'avril 2015**

Le directeur général dépose la liste de la correspondance du mois d'avril 2015 et invite les membres du conseil à la consulter.

#### **5. GESTION DES FINANCES**

##### **5.1 Dépôt du rapport budgétaire au 30 avril 2015**

Le directeur général dépose aux membres du conseil municipal le rapport budgétaire au 30 avril 2015 et les invite à le consulter.

**75-05-2015**

##### **5.2 Adoption des comptes à payer au 30 avril 2015**

Le directeur général dépose, pour approbation par les membres du conseil, la liste des comptes à payer au 30 avril 2015 totalisant 392 539,56 \$.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron  
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter la liste des comptes à payer au 30 avril 2015 totalisant une somme de 392 539,56 \$, laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante et valoir comme si elle était ici tout au long reproduite.

##### **5.3 Dépôt des états comparatifs au 30 avril 2015**

Le directeur général et trésorier dépose aux membres du conseil municipal les états comparatifs au 30 avril 2015 et les invite à les consulter.

##### **5.4 Présentation, par les vérificateurs, du rapport financier au 31 décembre 2014**

Monsieur Sylvain Potvin, comptable agréé, dépose et fait la présentation du rapport financier pour l'exercice budgétaire terminé le 31 décembre 2014.

Monsieur le maire félicite ses collègues du conseil municipal ainsi que le personnel pour les résultats obtenus.

#### **6. AFFAIRES COURANTES**

**76-05-2015**

##### **6.1 Acceptation des demandes de permis déposées en vertu du Règlement sur les PIIA**

ATTENDU QUE les demandes de permis assujetties au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ont été analysées lors de la rencontre du 23 avril 2015 du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

---

**POUR APPROBATION**

ATTENDU le tableau synthèse déposé en date du même jour et annexé au présent procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé  
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumont  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal fasse siennes les recommandations et conditions du CCU apparaissant au tableau et accepte les demandes de permis déposées en vertu du PIIA recommandées par le CCU figurant à ce même tableau;

QUE l'inspecteur en bâtiments et environnement soit autorisé à émettre les permis, conformément à la réglementation d'urbanisme;

QUE cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

**77-05-2015**

### **6.2 Demande de dérogation mineure concernant le lot numéro 4 743 931, 16, rue des Pins**

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été déposée sur l'immeuble connu comme étant le 16, rue des Pins, et désigné sous le lot numéro 4 743 931, laquelle vise à permettre la construction d'un garage privé isolé en cour avant, alors que la norme réglementaire ne l'autorise qu'en cours latérales et arrière;

ATTENDU QUE la disposition réglementaire visant l'objet de cette dérogation est l'article 9.1 du Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage et ses amendements.

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a analysé la présente demande de dérogation le 23 avril 2015 et recommande au conseil municipal de l'accepter;

ATTENDU QUE le conseil municipal a entendu les personnes intéressées;

ATTENDU QUE les avis ont été publiés conformément à la loi;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé  
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumont  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure déposée sur le lot numéro 4 743 931.

### **6.3 Avis de motion / Règlement déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats et abrogeant les règlements numéros 10260-2010 et 2008-05-9925**

Le conseiller Jean Perron donne avis de motion à l'effet que le conseil municipal présentera, à une séance ultérieure, un Règlement déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats et abrogeant les règlements numéros 10260-2010 et 2008-05-9925.

---

**POUR APPROBATION**

**6.4 Avis de motion / Règlement modifiant le Règlement numéro 2007-07-9475 concernant la possession d'animaux sur le territoire de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac, afin d'interdire les chiens ou tout autre animal dans les parcs municipaux**

Le conseiller Pierre Hallé donne avis de motion à l'effet que le conseil municipal présentera, à une séance ultérieure, un Règlement modifiant le Règlement numéro 2007-07-9475 concernant la possession d'animaux sur le territoire de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac, afin d'interdire les chiens ou tout autre animal dans les parcs municipaux.

**78-05-2015**

**6.5 Engagement d'un inspecteur en bâtiments et environnement, poste temporaire**

ATTENDU les besoins organisationnels de la Ville;

ATTENDU QUE la Ville désire se doter de personnel additionnel afin de consacrer plus de temps à l'application des règlements municipaux;

ATTENDU les recommandations du directeur général;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Hélène Thibault  
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumont  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac procède à l'engagement de monsieur Henri Martel à titre d'inspecteur en bâtiments et environnement, à compter du 4 mai 2015, et ce, pour une période de 26 semaines. Le salaire est fixé à l'échelon 7 de la catégorie « Professionnel ».

**79-05-2015**

**6.6 Participation au congrès de l'Union des municipalités du Québec (UMQ)**

*Le conseiller Jean Perron dénonce son intérêt sur ce point et s'abstient de délibérer.*

ATTENDU QUE les assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec se tiendront du 20 au 23 mai 2015;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder aux inscriptions nécessaires;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Hélène Thibault  
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumont  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser M. le maire, Jean Laliberté, et le directeur général, M. Jacques Arsenault, à assister aux assises annuelles 2015 de l'Union des municipalités du Québec;

QUE les dépenses relatives à cette participation soient financées à même le budget d'opération 2015.

**80-05-2015**

**6.7 Acquisition d'une partie des rues Boilard et des Mélèzes / Lots 5 088 319, 5 346 461 et 5 346 473 / Gestion Normand McKinley inc.**

ATTENDU QUE par sa résolution numéro 87-04-2014 du 29 avril 2014, la Ville a procédé à l'acceptation provisoire des travaux pour le projet « Domaine du Mont-Boilard »;

---

**POUR APPROBATION**

ATTENDU QUE les travaux d'infrastructures du projet domiciliaire du promoteur Gestion Normand McKinley inc. ont été exécutés à la satisfaction de la Ville;

ATTENDU l'entente relative aux travaux municipaux intervenue entre les deux parties en date du 21 février 2013;

ATTENDU QU'en vertu de cette entente, y a lieu de procéder à l'acquisition du fond de rue et à la municipalisation de celle-ci;

ATTENDU QUE Gestion McKinley a soumis à la Ville un projet d'acte notarié le 7 avril 2015;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron  
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumond  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la Ville de Fossambault-sur-le-lac accepte la cession des lots 5 088 319, 5 346 461 et 5 346 473, conformément à l'entente relative aux travaux municipaux intervenue entre les parties;

QUE cette cession soit faite gratuitement et que tous les frais inhérents à cette transaction soient à la charge de Gestion Norman McKinley inc.;

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer les documents pertinents à cette transaction.

**81-05-2015**

**6.8 Mandat d'honoraires professionnels / Estimation des coûts pour la réalisation des travaux correctifs sur les rives de la rivière-aux-Pins / WSP Canada Inc.**

ATTENDU les travaux d'aménagement effectués sur les rives de la rivière-aux-Pins par les propriétaires des terrains situés aux 6, 8 et 12, rue de la Pointe-aux-Bleuets;

ATTENDU QUE ces travaux d'aménagement ont été jugés non conformes à la réglementation municipale et à la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

ATTENDU QUE ces ouvrages doivent faire l'objet de travaux correctifs;

ATTENDU QU'il y a lieu, pour les parties impliquées, de connaître le coût de ces travaux correctifs;

ATTENDU l'offre de services professionnels reçue de la firme WSP Canada Inc. en date du 9 avril 2015 au montant de 10 000 \$ plus taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron  
APPUYÉ par la conseillère Hélène Thibault  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE mandater la firme *WSP Canada Inc.* afin d'obtenir une évaluation du coût des travaux correctifs sur les rives de la rivière-aux-Pins pour les propriétés situées aux 6, 8 et 12, rue de la Pointe-aux-Bleuets, et ce, pour un montant forfaitaire de 10 000 \$ plus taxes applicables;

QUE cette dépense soit financée à même le surplus non affecté.

---

**POUR APPROBATION**

**82-05-2015**

**6.9 Octroi de contrat / Construction d'un stationnement au parc sportif et réfection du pavage de la rue des Étangs / P.E. Pageau Inc.**

ATTENDU l'appel d'offres publié sur le site SEAO pour des travaux de construction d'un stationnement au parc sportif et la réfection du pavage de la rue des Étangs;

ATTENDU les soumissions reçues en date du 23 avril 2015;

ATTENDU l'analyse des soumissions et les recommandations reçues de la firme CIMA+, datées du 1<sup>er</sup> mai 2015;

ATTENDU les recommandations du comité de sélection datées du 1<sup>er</sup> mai 2015;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien  
APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE mandater la firme *P.E. Pageau Inc.* pour effectuer les travaux de construction d'un stationnement au parc sportif et la réfection du pavage de la rue des Étangs au coût de 115 741 \$ plus taxes applicables, et ce, conformément au bordereau de soumission et cahier des charges.

QUE cette dépense soit financée à même le budget d'opération et le fonds de parc.

**83-05-2015**

**6.10 Demande d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) – Remplacement d'un regard pluvial et de l'émissaire pluvial (6127, route de Fossambault) / CIMA+**

ATTENDU que la Ville de Fossambault-sur-le-Lac a mandaté la firme CIMA+ pour le remplacement d'un regard pluvial et de l'émissaire pluvial situés près du 6127, route de Fossambault, ainsi que d'une portion de la conduite pluviale de  $\pm 15$  m;

ATTENDU que dans le cadre de ce mandat, la firme CIMA+ doit effectuer les démarches nécessaires pour l'obtention du certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

ATTENDU QUE cette demande est faite en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marcel Gaumont  
APPUYÉ par le conseiller Jean Perron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE mandater la firme CIMA+ pour obtenir, au nom de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac, un certificat d'autorisation du MDDELCC et à présenter tout engagement en lien avec cette demande;

D'autoriser le trésorier à payer les frais exigibles par le MDDELCC pour l'obtention du certificat d'autorisation;

QUE cette dépense soit financée à même le budget d'opération 2015.

---

**POUR APPROBATION**

**84-05-2015**

**6.11 Engagement de la Ville envers le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) / Remplacement d'un regard pluvial et de l'émissaire pluvial (6127, route de Fossambault)**

ATTENDU le mandat octroyé à la firme CIMA+ pour le remplacement d'un regard pluvial et de l'émissaire pluvial situés près du 6127, route de Fossambault, ainsi que d'une portion de la conduite pluviale de  $\pm 15$  m;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marcel Gaumont  
APPUYÉ par le conseiller Jean Perron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la Ville s'engage à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), 60 jours après la fin des travaux autorisés, une attestation signée par un ingénieur spécifiant que les travaux ont été réalisés conformément aux plans, devis et documents faisant partie intégrante de l'autorisation;

À cet égard, la date de fin prévue des travaux est le 31 août 2015 et l'attestation requise sera transmise au MDDELCC avant le 31 octobre 2015;

Advenant le cas où les travaux seraient retardés et que la transmission de l'attestation serait reportée au-delà de la date prévue, la Ville s'engage à aviser le MDDELCC des nouvelles dates prévues de fin des travaux et de transmission de l'attestation.

**85-05-2015**

**6.12 Adoption d'une nouvelle programmation des travaux dans le cadre du Programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018**

ATTENDU QUE la Ville est admissible à une subvention de l'ordre de 824 810 \$ dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018;

ATTENDU QUE la Ville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versements de la contribution gouvernementale dans le cadre dudit programme pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron  
APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou

---

**POUR APPROBATION**



négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du Programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au MAMOT de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du MAMOT;

QUE la Ville s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Ville s'engage à informer le MAMOT de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

**86-05-2015**

### **6.13 Mandat à la firme CIMA+ / Programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018**

ATTENDU QUE la Ville est admissible à une subvention de l'ordre de 824 810 \$ dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018;

ATTENDU QUE la Ville désire se prévaloir de cette subvention;

ATTENDU QUE la Ville doit présenter au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) une programmation des travaux admissibles à réaliser pour chacune des quatre années du programme;

ATTENDU QUE la Ville désire mandater une firme d'ingénieurs afin de préparer cette programmation;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron

APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE mandater la firme CIMA+ afin de préparer la programmation des travaux dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018.

QUE cette dépense soit financée à même le budget d'opération 2015.

**87-05-2015**

### **6.14 Demande d'installation de panneaux d'« Arrêt » obligatoire**

ATTENDU les plaintes répétées de citoyens concernant la vitesse excessive sur les différentes artères de la Ville;

ATTENDU qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des citoyens et de prévenir les risques d'accidents;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Hélène Thibault

APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumont

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

---

**POUR APPROBATION**

D'autoriser le contremaître aux travaux publics à procéder à l'achat et à l'installation de panneaux d' « Arrêt » obligatoire aux endroits suivants :

- Intersection de la rue des Dériveurs et route de Fossambault;
- Intersection de la rue Gingras et route de Fossambault;
- Intersection de la rue des Pins et route de Fossambault;
- Intersection des rues Gingras et des Sentiers;
- Intersection de la route de Fossambault et secteur Coote et Gauvin
- Passage piétonnier face au Club nautique du lac St-Joseph, route de Fossambault.

QUE cette dépense soit financée à même le budget d'opération 2015.

**88-05-2015**

#### **6.15 Addenda #1 / Contrat relatif à l'entretien des immeubles municipaux 2015-2016**

ATTENDU les travaux d'agrandissement effectués au garage municipal situé au 15, rue des Étangs;

ATTENDU l'augmentation du nombre de bureaux au garage municipal;

ATTENDU le nombre d'heures additionnelles qui doivent être accordées au nettoyage de ces locaux;

ATTENDU le contrat d'entretien ménager intervenu avec M. Larry Polnicky pour les années 2015-2016;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien  
APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le directeur général à signer l'addenda #1 avec M. Larry Polnicky, prévoyant, à l'article 8 du contrat, un prix forfaitaire mensuel de 2 481 \$ par mois, taxes en sus, rétroactivement au 1<sup>er</sup> avril 2015, et ce, jusqu'à la fin du contrat prévue le 31 décembre 2016.

### **7. PARTIE INFORMATIVE**

#### **7.1 Horaire d'été en vigueur**

Monsieur le maire informe la population que l'horaire d'été sera en vigueur à compter du 15 mai. Les employés du Service de l'urbanisme et de l'environnement ainsi que la réception seront donc présents les vendredi après-midi jusqu'au 28 août 2015.

#### **7.2 Journée nationale des Patriotes**

Monsieur le maire informe les citoyens que les bureaux de l'hôtel de ville seront fermés le lundi 18 mai prochain en raison de la journée nationale des Patriotes.

#### **7.3 Journée de l'arbre**

Dans le cadre du « Mois de l'arbre », monsieur le maire invite les citoyens à participer à la Journée de l'arbre qui aura lieu le samedi 30 mai prochain à l'hôtel de ville, de 8 h 30 à 12 h. Les cartes de plage seront également disponibles lors de cette journée.

---

**POUR APPROBATION**

#### **7.4 Cueillette des déchets encombrants (Monstres)**

Monsieur le maire informe la population qu'il y aura collecte des déchets encombrants le lundi 25 mai prochain. Les déchets encombrants sont les déchets dont la dimension ou le poids ne permet pas de les déposer dans un bac roulant.

#### **7.5 Brunch d'ouverture de la saison estivale**

Monsieur le maire invite la population de Fossambault-sur-le-Lac à son brunch d'ouverture de la saison estivale qui se tiendra le 21 juin 2015 sur le terrain du Pavillon Desjardins.

#### **7.6 Dépôt canins**

Monsieur le maire fait appel aux propriétaires de chiens afin qu'ils se conforment aux règles de base en termes d'hygiène et de savoir-vivre pour le bien de la communauté.

#### **7.7 Ouverture officielle du parc sportif**

Monsieur le maire informe les résidants que c'est le samedi 4 juillet 2015 qu'auront lieu l'inauguration et le dévoilement du nom du parc sportif.

### **8. DÉPÔT DE DOCUMENTS**

Aucun document

### **9. AFFAIRES DIVERSES**

Aucun point.

### **10. SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS**

À 19 h 58, les membres du conseil répondent aux questions de l'assemblée.

Aucune question n'est soulevée.

Fin de la seconde période de questions à 19 h 58.

**89-05-2015**

### **11. LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Hélène Thibault  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de fermer cette session.

Le président lève l'assemblée à 20 h.

---

Jean Laliberté, maire

---

Jacques Arsenault, greffier

---

**POUR APPROBATION**